

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 12 janvier 2022

Etaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M Stéphane CHARTIER, Mme Maryline EPYNEAU, Mme Yvette GOURON, M Jean Philippe MENARD, M Nicolas GUILLON, M. Xavier MORET, Mme Emmanuelle AUDIBERT, M Patrick MAUNET.

Etaient absents excusés: M Elhadji SIMAKHA qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MELO, Mme Marie Christine GENDREAU a donné pouvoir à Mme Isabelle MELO, Mme Aurélie GALLET qui a donné pouvoir à M Patrick HUET, M Grégory BOIRON.

Secrétaire de séance : Patrick MONOT

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – DEVIS DIVERS

a- Armoire frigo de la salle des fêtes

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de la société FRIGITOURS de 37130 MAZIERES de TOURAINE d'un montant de 756 € HT soit 907,20 € TTC pour le remplacement de l'évaporateur sur l'armoire réfrigérante de la cuisine de la salle des fêtes.

b- Fenêtres jeu de boules

Le conseil approuve, par 13 voix pour et 1 abstention, le devis de la société Jannick ROGER de 37340 RILLE d'un montant de 2637 € HT soit 3164,40 € TTC pour le remplacement de 2 fenêtres de la salle de buvette du jeu de boules.

c- Sécurité incendie

Le conseil approuve à l'unanimité les devis des 3 entreprises suivantes pour la réalisation de la sécurité incendie au lieu-dit « Milvrault »:

- Société KIPOPLUIE de 33380 MIOS, d'un montant de 5034,91 € HT soit 6041,89 € TTC pour la bâche
- Société Patrick TAUGOURDEAU de 37330 CHANNAY sur LATHAN, d'un montant de 2355 € HT soit 2826 € TTC pour le terrassement
- Société CHAVIGNY de 37340 AMBILLOU, d'un montant de 2456,15 € HT soit 2947,38 € TTC pour l'achat de matériaux pour la clôture de l'espace dédié.

II – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR 2022, d'un pourcentage de 60%, pour les travaux de sécurité incendie au lieu- dit «Milvrault » s'élevant à la somme de 9846,06€ HT

III- CHEQUE A ENCAISSER

Le conseil accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque d'un montant de 500€ pour la vente de piquets en bois.

IV – CONTRAT DE MAINTENANCE

Le conseil refuse le contrat payant proposé par la nouvelle société CHUBB (ex SICLI) pour la maintenance des extincteurs et approuve l'intervention de la société SCUTUM dans le cadre du partenariat avec notre assureur GROUPAMA, qui prend en charge les frais de maintenance.

QUESTIONS DIVERSES :

- *La cérémonie des vœux prévue le 16 janvier 2022 est annulée.*
- *La distribution à domicile des colis des aînés sera terminée le vendredi 14 janvier.*
- *Un « bus numérique » pour initiation à l'internet sera prochainement déployé sur notre territoire.*
- *L'étude pour l'achat d'un appareil tracté pour l'entretien du cimetière, en contrepartie de la reprise d'un appareil neuf non utilisé, est en cours avec plusieurs fournisseurs.*
- *Le stationnement sur les trottoirs est interdit.*
- *Le stationnement sur la place des Tilleuls est interdit*
- *Les 2 radars pédagogiques ont été installés rue de Rillé et rue de Touraine.*
- *Des contrôles de vitesse et de stationnement irréguliers seront effectués par la gendarmerie*
- *Un point est fait sur le personnel communal absent et présent.*
- *Les commissions suivantes sont programmées :*
 - « Bâtiments » le 17 janvier à 20h00*
 - « Cimetière » le 21 janvier à 20h00*
 - « Voirie » le 29 janvier à 9h30*
 - « Communication » le 3 février à 16h00*
 - « Finances » le 9 février à 20h00*
- *Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 22 février 2022 à 20h00*

Fin de la séance à 21h50

La maire, Isabelle MELO



Isabelle Melo